



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Jeudi 3 septembre 2026

NOMBRE DE CONSEILLERS	15
EN EXERCICE :	15
PRÉSENTS :	13
VOTANTS :	14
Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture	

Le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la salle de la mairie à 20 h 30, sous la présidence de **M. BABIN-TOUBA Ludovic**, Maire.

Date de convocation : 28 août 2026.

Étaient présents : MM. BABIN-TOUBA Ludovic, JOURDAN Anne-Sophie, VALOIS Dominique, CONAND Cathel, LE MOIGNO Vincent, ROUX Guillaume, AYOUB Leïla, CID Jacqueline, KERBOAS Chloé, MORAT Jules, DENIEL Franck, LACIRE Ludovic, RATTU Ceyliane.

Absent(s) excusé(s) : MM. LE GUEHENNEC Laurent (pouvoir à M. DENIEL Franck), ANTIN Séverine.

Absent(s):

Secrétaire de séance : M. MORAT Jules est désigné secrétaire de séance. Il est assisté par M. GANDON Adrien, le secrétaire général de la mairie.

2026041 | Affaires foncières – mise en vente du bien immobilier 9 résidence des rosiers

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal que notre locataire 9 résidence des rosiers est décédé. A l'instar du terrain bâti 5 résidence des rosiers vendu en 2019 et du terrain bâti 7 résidence des Rosiers vendu en 2024, il était prévu de vendre le bien une fois qu'il ne serait plus occupé, afin notamment de conforter le fonds de roulement de la commune.

M. le Maire propose donc de mettre en vente le terrain bâti 9 résidence des rosiers d'une contenance de 302 m2 et cadastré AA 289, selon les modalités suivantes :

- Mise en vente au prix de 120 000 €, avec une marge de modification de 15 % à la hausse comme à la baisse, en fonction du marché immobilier local et des négociations avec les acquéreurs potentiels ;
- Mandat de vente octroyé à au moins deux notaires ou agences immobilières, le choix étant laissé à la discrétion de M. le Maire ;
- Retour devant le Conseil municipal afin de délibérer sur la cession définitive du bien, le choix de l'acquéreur et le prix de vente, et d'autoriser M. le Maire à signer les actes correspondants.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

- **met en vente le terrain bâti situé 9 résidence des Rosiers ;**
- **valide les modalités de mise en vente et de commercialisation proposées par M. le Maire ;**
- **donne tous pouvoirs à M. le Maire pour accomplir les démarches nécessaires à la mise en vente et à la commercialisation du bien, notamment à signer les mandats de vente, dans les limites fixées par la présente délibération ;**
- **précise que le Conseil Municipal sera de nouveau appelé à délibérer après réception d'une offre afin de se prononcer sur l'acquéreur et le prix définitif de cession et d'autoriser M. le Maire à signer le compromis de vente, l'acte authentique et tout document nécessaire à la réalisation de la vente.**

Le Maire,

M. Ludovic BABIN-TOUBA.

Ont signés au registre des délibérations le maire, le secrétaire de séance et les membres présents